



30 AVRIL 2011 : FIN DE LA CAMPAGNE 2011 DU DROIT A L'INFORMATION

(I) Dans le cadre du droit à l'information et de l'accélération de la reprise d'antériorité des données de carrières, nous vous informons **que la date limite de transmission et saisie des informations nécessaires à la production des documents suivants est fixée au 30 avril . Il s'agit :**

1) D'un Relevé de Situation Individuelle (RIS) concernant vos agents nés en **1961, 1966, 1971 et 1976** : la saisie des données s'effectue via le service Gestion des carrières ou par transfert de fichier.

2) D'une Estimation Indicative Globale (EIG) concernant vos agents nés en **1951, 1954*, 1955* et 1956** : la saisie de toutes les données s'effectue via le service Pré-liquidation de pensions (ou par transfert de fichier des données de carrières et saisie des données complémentaires via le service Pré-liquidation).

Les agents pour lesquels aucune donnée n'aura été enregistrée dans les délais ne pourront pas recevoir de document d'information.

(II) Une aide dans le traitement de la cohorte 2011, vous est proposée :

1) **L'aide en ligne** des services *Gestion des carrières* et *Pré-liquidation et liquidation de pensions CNRACL*, accessible de n'importe quel écran de saisie ;

2) Les Guides utilisateur, FAQ,... :

Les agents nés en 1954 et 1955 étaient destinataires en 2010 d'une EIG sans estimation. Cette année, ils recevront une EIG intégrant la réforme des retraites. Aussi, si vous aviez déjà fourni en 2010 toutes les données nécessaires pour ces agents il vous est inutile de les retransmettre : Ils recevront automatiquement une EIG.

3) **Le Pôle CNRACL du centre de gestion se tient à votre disposition pour vous apporter appui et assistance .**

*Si vous avez complété **tous les dossiers** de vos agents concernés par le DAI, merci de ne pas tenir compte de ce message.*

Pour toute information, vous pouvez contacter au Centre de Gestion :
Madame Françoise RUBERTO
☎ : 04.94.00.09.44
✉ : françoise.ruberto@cdg83.fr